

STOP À LA VOYOUCRATIE EN PRISON !

Fleury, le 03 janvier 2025

En ce début d'année, les surveillants pénitentiaires du CPFM sont encore confrontés à des actes de violence et de vandalisme. Chaque année, c'est la même rengaine...

PAS DE RÉPIT POUR LES SURVEILLANTS DU CPFM, MÊME EN PÉRIODE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

Hier, dans la nuit du 1^{er} au 02 janvier 2025, un détenu placé en cellule préventive au Quartier Disciplinaire a mis le feu à sa cellule, obligeant les agents à intervenir en urgence. A la vue des agents, l'individu s'est mis à poil pour se scarifier. Les pompiers ont dû utiliser une disqueuse pour actionner l'ouverture de la grille car, cet individu, déterminé à périr dans les flammes avait pris soin d'obstruer la serrure, bloquant ainsi toutes tentatives d'ouverture par les clefs.

Après son passage aux urgences, son placement en préventive a été levé pour lui permettre de réintégrer la détention ordinaire. Quelle belle punition !!!

Pour rappel, avant hier, le 31 décembre 2024, ce même détenu avait dégradé sa cellule et perturbé le calme de la détention.

C'est bien ça le quotidien des surveillants pénitentiaires du CPFM. Ils doivent faire face à des situations dangereuses 365 jours de l'année, 7j/7, 24h/24, sans les ressources et le soutien nécessaires. Leur sécurité et leur bien-être sont constamment mis en péril pour sauver les personnes détenues.

Le cycle matin-nuit pourrait laisser penser que la nuit n'est rien d'autre qu'un ralentissement du rythme professionnel, où la diminution du nombre de tâches viendrait compenser la pénibilité des horaires.

QUE NENNI, Entre la gestion des feux de cellules, la gestion tentatives de suicides, les intimidations, les menaces et les insultes qui traversent régulièrement les portes de cellules, **les personnels sont épuisés !**

La nuit, un rapport de force s'organise souvent autour du débouchage de l'œilleton. La porte étant fermée, l'obturation de l'œilleton constitue l'un des grands pouvoirs de résistance de certains détenus. Alors qu'en réalité, il insécurise le travail de vérification de manière particulièrement problématique et qui, bien souvent, permet de leur porter les premiers secours.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice**, salue la réactivité de l'ensemble des personnels qui sont intervenus rapidement, ce qui a permis **ENCORE** une fois de préserver la vie, leur professionnalisme n'est plus à démontrer.

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice** exige des sanctions administratives et pénales exemplaires à l'encontre de ce « *pyromane* ».

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice** invite l'administration à déposer plainte contre ce « *délinquant* » pour avoir, volontairement, mis en péril la vie et la sécurité des Personnels ainsi que pour la détérioration et la destruction d'un bien appartenant à l'état.

Le bureau local